



Charte en faveur du médecin référent

Le **Centre Médical du Tilleul** souhaite devenir un Centre d'excellence pour répondre le plus efficacement possible aux besoins des médecins référents.

Cet objectif se traduit dans une charte qui reprend les **mots d'ordre** qui doivent guider l'action de l'équipe médicale.

1. Qualité des soins

Une des ambitions du Centre Médical est de prodiguer des soins adaptés aux exigences actuelles et futures. Tout en gardant une dimension humaine, les soins doivent évoluer en fonction des besoins du patient. Ils doivent avant tout viser son bien-être. L'adéquation et l'efficacité des soins doivent être évaluées en permanence.

2. Disponibilité et continuité des soins

L'équipe médicale du Centre Médical s'engage à être disponible pour répondre aux questions et aux besoins des médecins référents afin d'assurer une parfaite coordination des soins.

3. Formation

L'équipe médicale du CMT s'engage à participer à la formation continue des médecins référents. Les médecins du Centre désirent s'investir en participant de manière active aux réunions des Glem ou des Dodécagroupes. Le CMT a l'intention dans un avenir proche de mettre à disposition des médecins référents les infrastructures nécessaires à cette ambition.

4. Confraternité

L'équipe médicale du CMT s'engage à respecter les règles de confraternité. Il faut éviter autant que faire se peut les références internes (avis d'autres confrères du Centre sans accord du médecin référent) ainsi que les convocations inutiles de patient. Le courrier doit être rapide et utiliser les méthodes modernes de transmission (Medibridge...). Ces règles de confraternité seront évaluées de manière périodique par un Conseil Médical du Centre. Ce Conseil Médical sera composé de médecins spécialistes travaillant dans le CMT mais également de médecins référents représentatifs. Tout médecin référent qui le désire sera le bienvenu aux réunions de ce Conseil Médical.